



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Syndicats professionnels

Question écrite n° 14282

Texte de la question

Mme Marie-Madeleine Dieulangard attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la représentativité syndicale. Le pluralisme syndical en agriculture est un fait que le Gouvernement a toujours souhaité prendre en compte. Plusieurs mesures ont d'ores et déjà été prises. D'autres pourraient intervenir. Elle lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Reponse. - Il a été instauré, pour les élections de 1989 aux chambres d'agriculture, un mode de scrutin permettant à toutes les tendances significatives de l'électorat d'être représentées et de s'exprimer au sein de ces établissements publics. Dans le même souci de pluralisme, le ministre de l'agriculture et de la forêt se propose maintenant de mettre en place un dispositif d'admission des organisations syndicales représentatives au sein des principales instances de concertation, afin d'y garantir l'expression des divers courants d'opinion. À cet effet, le département de l'agriculture et de la forêt a élaboré un projet de décret tendant à déterminer le caractère représentatif des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles et de jeunes agriculteurs, à partir de critères objectifs incontestables. Les organisations professionnelles sont actuellement consultées sur le projet de dispositif.

Données clés

Auteur : [Mme Dieulangard Marie-Madeleine](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14282

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2612